

COMMUNE : BAVANS (25550)



Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D'AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>Programme travaux voirie 2009 Demande de subvention DGE Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Campenottes. Bouclage avec la rue du Bois Joli pour les services de voirie et de sécurité</i>	Formant la majorité des membres en exercice. <u>Excusés</u> : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. <u>Absente</u> : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Après examen par la Commission d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal le programme de renforcement et construction des voiries communales suivantes pour l'année 2009 :

- Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Campenottes. Bouclage avec la rue du Bois Joli pour les services de voirie et de sécurité.

Cette rue est en très mauvais état et dangereuse pour la circulation des cycles et motocycles plus particulièrement du fait de très nombreux nids de poule.

L'estimation des travaux s'élève respectivement à 189 800,- € HT.

L'exposé du Maire entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme proposé ci-dessus pour 2009 ;
- Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DGE et s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget 2009 ;
- Rappelle l'urgence qu'il y a à réaliser rapidement les travaux compte tenu du très mauvais état de cette voirie devenue dangereuse à circuler ;
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce programme.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 06/02/09

Publiée le 06/02/09

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



Radreau

